

mais un député en particulier s'est évertué, pour servir ses propres fins, à déplacer l'essentiel de la résolution à l'étude, et il a peut-être embrouillé la question.

J'appuie ce genre de résolution, car je sais à quel point notre population est mobile aujourd'hui et le deviendra de plus en plus. Depuis que j'ai une famille, j'ai vécu dans treize milieux différents, de la côte ouest à la côte est et dans le centre, et je suis loin de me déplacer aussi souvent que certains fonctionnaires et certains militaires.

Ainsi, à Terre-Neuve, 10,000 personnes quittent la province chaque année. Dans cette province, nous n'avons que la 11^e année, pas de 12^e année, de sorte que lorsque les écoliers arrivent en Ontario, le problème est de savoir s'ils pourront s'adapter à la 12^e année. Un écolier de 10^e année passera-t-il en 11^e année? Par exemple, on a constaté que dans bien des cas, les normes de la 10^e année coïncidaient avec celles de la 11^e année parce que les études des quatre années du secondaire en Ontario étaient plus diversifiées. Notre régime scolaire est plus classique et ainsi nos écoliers sont aussi avancés à la fin de la 10^e année que l'écolier ontarien moyen à la fin de la 11^e année. Croyez-le si vous voulez, c'est comme ça.

Ce que j'essaie de dire, monsieur l'Orateur, c'est que l'inverse est également vrai. En Nouvelle-Écosse, par exemple, il faut avoir fait sa douzième année pour entrer à l'université mais à Terre-Neuve, la onzième suffit, de sorte qu'une disposition spéciale a été prise pour permettre à nos étudiants de onzième année de rentrer en première année à l'université en Nouvelle-Écosse. S'ils sont intelligents et suffisamment brillants, ils peuvent surmonter cette légère insuffisance des années d'étude mais du moins, on les accepte. Or je suis certain que la Nouvelle-Écosse va cesser cette pratique.

Il y a bien des domaines de l'éducation, monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la normalisation de la lecture, des mathématiques et des exigences universitaires, ainsi que des grands principes généraux d'éducation, que toute la nation canadienne pourrait accepter. J'aimerais faire un pas de plus que le député de South Western Nova et déclarer qu'il est temps pour les provinces de Québec et de Terre-Neuve—en fait pour toutes les provinces du Canada et le gouvernement fédéral—de descendre de leurs grands chevaux quand il s'agit des droits constitutionnels en matière d'éducation. Il nous faut admettre qu'aujourd'hui l'éducation, c'est-à-dire le

[M. Lundrigan.]

développement des ressources humaines, est un domaine des plus important pour le gouvernement. Parlons d'abord de l'individu, de la formation de l'enfant, et essayons de fixer quelques objectifs, quelques prévisions, et d'envisager pour l'avenir la création d'un ministère fédéral de l'éducation.

Pour le moment, le gouvernement fédéral passe par la porte de service. Il participe à l'éducation par le truchement de 17 services gouvernementaux. Par ailleurs, si on pose ici à la Chambre une question sur l'éducation soit au premier ministre (M. Trudeau) ou à quelqu'un d'autre, on obtient comme réponse que cela relève des provinces. J'estime que cette résolution est excellente et je voudrais voir d'autres députés en présenter d'autres pour amorcer la discussion au sujet de l'éducation et de mesures précises à adopter à cet égard.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre à ceux qui ont appuyé le motionnaire. J'ai suivi le débat avec un vif intérêt, et je partage l'opinion du député de Grenville-Carleton (M. Blair). La circonscription que je représente ressemble à la sienne. Depuis que je suis député, j'ai entendu bien des doléances de la part de familles de membres des forces armées et de fonctionnaires au sujet des difficultés scolaires qu'éprouvent leurs enfants par suite de nombreux déménagements.

Les statistiques de mouvements de population citées par le motionnaire me laissent perplexe. Si ma mémoire est fidèle, il a dit, en citant le rapport annuel du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, que 53,000 familles traversent les frontières provinciales tous les ans. Ce chiffre me semble trop bas. Le député de Gander-Willington, de son côté, (M. Lundrigan) affirme que 10,000 personnes quittent Terre-Neuve chaque année. A Ottawa, les dossiers de l'Hydro démontrent qu'une famille sur quatre déménage tous les ans, soit une mobilité de 25 p. 100. Ce n'est évidemment pas entièrement hors d'Ottawa. Les centres urbains présentent en niveau très élevé de mobilité, surtout ceux où vivent les membres des forces armées, les fonctionnaires, les employés de sociétés nationales, etc.

Demandons à ces parents ce qu'ils pensent du système éducatif canadien. Le parrain de la motion a dit que chacune des dix provinces estime que son système est le meilleur; mais reportons-nous par exemple au rapport rédigé par la Commission sur le bilinguisme et le